

STAGE PRATIQUE

POUR LES ÉTUDIANTS ET LES DIPLÔMÉS



**PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT DÉDIÉE AUX ÉTUDIANTS ET
DIPLÔMÉS**
**POUR L'OBTENTION DE STAGES PRATIQUES AU SEIN
DES ENTREPRISES PUBLIQUES ET PRIVÉES.**

Ce dossier est destiné aux étudiants et aux diplômés souhaitant effectuer un stage pratique afin de développer leurs compétences et acquérir une première expérience professionnelle.

Après la signature de la demande, nous remettons au stagiaire un dossier complet pour le début du stage, composé de :

- Une convention de stage
- Une fiche de pointage
- Une fiche d'évaluation
- Une attestation de stage

Le stagiaire bénéficie également d'une formation préalable portant sur les bases du stage et les bonnes pratiques en milieu professionnel, afin d'assurer une intégration réussie et un déroulement optimal du stage.

DEMANDE DE STAGE



*Stage pratique
valoriser ses compétences*

www.sta-pra.com



07.77.73.65.84



République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Ministère de l'Économie de la Connaissance et des Startups
Université de Mustapha Stambouli
Incubateur de l'Université Mustapha Stambouli
SERVICE STAPRA STAGE



Agréé par la ministère des STARTUP N : 28122331180

Evaluation et conception des STAGES

Tél : 00213 777 73 65 84 (Viber/WhatsApp)

00213 797 73 96 58 Mail : stapra.dz@gmail.com stapra.dz@gmail.com www.sta-pra.com

Demande de stage

Nous avons l'honneur de vous adresser la présente demande concernant l'accueil de stagiaires au sein de votre institution pour un stage pratique, de courte ou de longue durée, renouvelable selon vos suggestions et le domaine qui vous convient.

La durée et la date de début du stage seront définies dans la demande de stage, dans le souci d'intégrer les diplômés dans le monde professionnel, ces expériences étant très importantes pour les stagiaires. Nous espérons donc que vous accepterez notre demande pour le bénéfice de nos stagiaires.

L'assurance du stagiaire sera sous la responsabilité de STAPRA STAGE.

Je me permets également de vous demander de prendre toutes les mesures légales nécessaires pour encadrer ce stagiaire avec des employés qualifiés pour l'aider et lui fournir des informations pertinentes sur les activités qu'il effectuera, sachant que votre institution ne supporte aucun frais .

Ceci concerne le stagiaire :

Spécialité :

Période : 1 MOIS ☐ 3 MOIS ☐ 6 MOIS ☐ À partir du :

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Remarque : La demande est accompagnée d'un certificat d'inscription pour l'année en cours pour les étudiants, et du diplôme obtenu dans la même spécialité pour les diplômés et les titulaires de diplômes.

Le Directeur

L'établissement d'accueil



Remarque : la convention est obligatoire pour le stage

Mentions légales et partenariats :

Conformément au label de projet innovant délivré par le Ministère de l'Économie de la Connaissance et des Startups N° 28122331180, attribué au service STAPRA STAGE pour l'évaluation et la conception des stages dans tous les entreprises privé et publiques.

En vertu des conventions de coopération signées avec :

- Le Ministère de l'Environnement et des Énergies Renouvelables.
- Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.
- Le Ministère de l'Industrie et de la Production Pharmaceutique et le Ministère de l'Économie de la Connaissance et des Startups.
- La société Sonelgaz et le Ministère de l'Économie de la Connaissance et des Startups.
- Le Ministère du Tourisme et le Ministère de l'Économie de la Connaissance et des Startups.
- Le Ministère de la Pêche et des Productions Halieutiques et le Ministère de l'Économie de la Connaissance et des Startups.
- Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville et le Ministère de l'Économie de la Connaissance et des Startups.
- Le Ministère des Transports et le Ministère de l'Économie de la Connaissance et des Startups.
- Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et le Ministère de l'Économie de la Connaissance et des Startups.

Les conventions conclues entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et les autres ministères :

- Convention-cadre relative à la coopération dans les domaines de la formation, de la recherche scientifique et du développement technologique avec le Ministère des Ressources en Eau et de la Sécurité Hydrique.
- Convention portant habilitation des structures de l'Agence Nationale des Produits Pharmaceutiques comme lieux de stage pour les étudiants de graduation et de post-graduation en pharmacie, conclue entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Ministère de l'Industrie Pharmaceutique.
- Convention-cadre sur la formation des étudiants en premiers secours.
- Convention-cadre relative à la coopération dans le domaine de l'appui aux projets innovants, aux incubateurs universitaires et à l'accompagnement des étudiants et diplômés universitaires dans la création de startups.
- Convention-cadre de coopération entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail Familial.
- Convention portant habilitation des structures publiques de santé comme lieux de stage pour les étudiants de graduation et de post-graduation en sciences médicales.

- Convention-cadre relative à l'accompagnement du mouvement de recherche scientifique et au renforcement des infrastructures et réseaux de communication électroniques.
- Convention-programme sur le développement et la promotion des activités culturelles et artistiques dans le milieu universitaire, conclue avec le Ministère de la Culture et des Arts.
- Convention-cadre entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Algérie Poste.
- Convention-cadre de partenariat avec le Ministère de l'Environnement.
- Convention-cadre relative à la coopération dans les domaines de la formation, de la recherche scientifique et du développement technologique avec le Ministère du Commerce.
- Convention-cadre de coopération avec le Ministère de l'Énergie et des Mines.
- Convention-cadre de coopération pour le développement de la recherche scientifique et technique dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture.
- Convention portant création de laboratoires de recherche pour le diagnostic biologique du virus Covid-19 avec le Ministère de la Santé.
- Convention de coopération avec le Conseil National Économique et Social.
- Convention-cadre relative à la coopération dans les domaines de la recherche scientifique et du développement technologique avec le Ministère du Travail et de l'Emploi.
- Convention de coopération scientifique avec le Ministère de la Justice.
- Convention de coopération avec le Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme, concernant la promotion du dispositif de microcrédit.
- Convention-cadre avec le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche.
- Convention avec le Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme.
- Convention-cadre de partenariat pour la promotion et l'encouragement de l'initiative entrepreneuriale dans le milieu universitaire et la coopération dans le domaine de la recherche scientifique.